



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023 alinéa 4, modifiée par la délibération n°2023/32 en date du 09 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché signé avec l'entreprise Docks de l'Oise pour le lot N°4 de l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction,

Considérant la nécessité de signer un avenant technique et d'ajouter des nouvelles références au Bordereau des Prix Unitaires

**DECIDE :**

**Article 1 :** de signer un avenant technique avec la société Docks de l'Oise pour ajouter des références au Bordereau des prix unitaires :

PRODUITS	CODE ARTICLE	PRIX HT UNITAIRE	PRIX TTC UNITAIRE
DALLE DE PLAFOND TONGA ULTRA CLEAN A 600X600X20MM	4233713	19,57 €	23,48 €
PORTEUR XL CLIP ON T24 BLANC 3,60M REF 15531	4766591	5,35 €	6,42 €
SUSPENTE RAPIDE REGLABLE 600A 1000MM SC5 1 BOITE DE 100 EUROCOUSTIC	3378586	79,91 €	95,89 €
FOURRURE PLACO PRFSTIL F 530/5405 4	6414725	2,84 €	3,41 €

**Article 2 :** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 3** : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'attributaire du marché

FLINES-LEZ-RÂCHES,  
le 25 avril 2024



Le Maire,

**Signé**

Annie GOUPIL

Madame le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 30.4.2024

Publié sur le site internet le 30.4.2024